

TROPHEE UFOLEP ALSACE 6 HEURES D ENDURANCE SCOOTER
ET CYCLO OPEN ET PROMOTION
REGLEMENT PARTICULIER

BIESHEIM le 04 Juillet 2010

Article 1 - DEFINITION

-Le Team Supermotard 67 et ses partenaires organisent sous l'égide de l'UFOLEP , le « Trophée Endurance 6 heures» les 04 Juillet 2010 à Bisheim (68). Le règlement applicable à cette épreuve est celui du code sportif édité par la fédération délégataire.

Article 2 - CONCURRENTS

Cette épreuve est accessible à toute personne âgée au minimum de 14 ans révolus et titulaires d'une part :

- d'une licence R3
- d'une licence le jour même (avec un certificat médical de moins de 6 mois)

d'autre part :

- d'un permis de conduire
- d'un B.S.R ou C.A.S.M .

Article 3 - VEHICULES

Tous scooters, machine à boîte toutes marques de 49.9cm³ et 125 cm³ (4 temps).

Article 4 - VERIFICATIONS

Les contrôles administratifs et technique seront effectués sur le circuit de 7h00 à 8h45 avant la course.

Les pilotes devront présenter personnellement leurs permis de conduire ou CASM ou BSR, leur licence en cours de validité ou si besoin leur certificat médical pour se voir délivrer une licence le jour même . Ces licences seront délivrées avant la course de 7h00 à 9h00 dernier délai.

En même temps que la machine les pilotes devront présenter :

- leur casque homologué, de type intégral, d'une seule pièce, avec jugulaire et moins de cinq ans.
- leurs gants et bottes ou chaussures montantes en cuir (au minimum)
- leur équipement de cuir renforcé (blouson et pantalon épais avec coudières et genouillères). Doublures en nylon vivement déconseillées.
- leur protection dorsale.

Les vérifications s'effectueront le dimanche après le contrôle administratif pour tous les véhicules engagés, ils devront être présentés avec le carter démonter et transpondeur monté.

Article 5 - ENGAGEMENTS

Le bulletin d'engagement complet et accompagné du règlement de 160 € à l'ordre du Team Supermotard67 devra être parvenu au plus tard le 21 juin 2010 (40 équipages maximum)

Article 6 - ESSAIS

1. Des essais libres OBLIGATOIRES pour tous les pilotes seront organisés le dimanche selon l'horaire prévu.
2. La séance d'essais chronométrés s'effectuera n° pairs et n° impairs, elle sera obligatoire. Le meilleur temps d'un pilote qualifiera l'équipage et établira la grille de départ.

Article 7 - COURSE

Le départ sera donné type « Bol d'Or ». Au signal donné, au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes franchiront à pied coupe circuit à la main la distance les séparant de leur machine.

Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, le démarrage à la poussette est interdit.

Au moyen du drapeau vert, le Directeur de Course autorisera ensuite :

-le démarrage à la poussette pour lequel le pilote pourra être aidé d'un mécanicien, ainsi que pour le retour aux stands pour réparation.

En application du décret n° 88.294 du 28 mars 1988 et de l'arrêté du 14 décembre 1988, chaque équipage sera responsable de son temps de conduite, au maximum 1h30 pour les plus 16ans et 1h00 pour les moins de 16ans, des contrôles seront effectués au niveau du chronométrage.

Article 8 - STANDS

Le ravitaillement en essence, le changement des pilotes s'effectueront **moteur arrêté**. Les équipages devront impérativement occuper les stands qui leur seront désignés. Les concurrents devront rouler à vitesse très réduite dans le couloir de décélération ainsi que dans les stands.

La machine pourra être réparée par les mécaniciens et les pilotes dans les stands et non dans le couloir de roulage.

Le nombre de personnes admises dans les stands sera limité à 7 personnes par équipage comprenant : les pilotes, les mécaniciens et les panneauteurs à l'exclusion de toute autre personne.

Un extincteur de 2 kg fourni par l'équipage sera obligatoire dans chaque stand. Cet extincteur devra être présenté au moment des vérifications techniques.

Article 9 - CLASSEMENT

Pour être classé, tout équipage devra avoir accompli au minimum 75 % de la distance parcourue par le vainqueur et avoir franchi la ligne d'arrivée au plus tard 5 minutes après l'arrivée du vainqueur.

Article 10 - RECOMPENSES

Coupes aux pilotes des trois premiers équipages
Coupes aux pilotes du premier équipage Jeune classé.
Coupes aux pilotes du premier équipage Féminin classé.
Coupes aux pilotes du premier équipage Vétéran classé.

Lots des partenaires.

Article 11 – RECLAMATIONS

Le montant de la réclamation est de 100€ pour les réclamations relatives au classement.

Lorsqu'il conviendra de démonter un moteur, un montant supplémentaire de 230€ sera exigé, qui sera remboursé au réclamant en cas de non-conformité du moteur, et versé à celui ayant eu à subir le démontage dans le contraire.

A l'issue de la course les machines seront maintenues en parc fermé pendant 15 minutes et les réclamations acceptées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats. Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course accompagnée du chèque correspondant et dans les délais impartis.

Le Directeur de Course pourra faire démonter telle ou telle machine de son choix sans que l'équipage visé ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Aucune réclamation ne sera acceptée passé le délai de 15 minutes après l'affichage du classement final. Le contrôle des moteurs sera fait par un professionnel du cycle.

Article 12 – SANCTIONS

En cas d'infraction constatée pendant l'épreuve, il sera appliqué le barème suivant :

-Vitesse excessive dans le couloir des stands.	1 ^{ère} infraction : arrêt au drapeau noir 30 sec. 2 ^{ème} infraction : 2 tours de pénalité
-Ravitaillement moteur en marche	1 ^{ère} infraction : 5 tours de pénalités. 2 ^{ème} infraction : exclusion
Machine non-conforme pendant l'épreuve (bruit ou éclairage en panne) Réparation non effectuées dans le tour suivant	Avertissement au panneau du Directeur de Course 5 tours de pénalités.
Machine mise en route par une personne autre que le pilote.	5 tours de pénalités.
Réparations effectuées en dehors des stands	5 tours de pénalités.
Changement de pilote moteur en marche	5 tours de pénalités.
Circuit pris dans le sens inverse de la marche	Exclusion.
Machine non-conforme	Refusée au départ.
Changement du bloc moteur complet : obligation de le signaler au Directeur de Course	10 tours de pénalités.
Plus de 7 personnes dans les stands y compris les pilotes	1 ^{ère} infraction : arrêt de l'équipage (7pers.) 2 ^{ème} infraction : 5 tours de pénalités.
Non respect des ordres du Directeur de Course ou d'un officiel (drapeau noir ou panneau)	1 ^{ère} infraction : arrêt au drapeau noir 30sec. 2 ^{ème} infraction : 5 tours de pénalités.

Article 13 – ASSURANCE / OFFICIELS

Assurance : conforme à la législation en vigueur.
Référence assurance : APAC.

Officiels :

Directeur de course : Pascal Herbrecht

Directeur adjoint : Thierry Frantz

Commissaire technique : Michel Herbrecht

Article 14 - CHRONOMETRAGE – TRANSPONDEUR

Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur. Les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront fixer sur leur machine.

Une caution de 200€ sera demandée en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.

Le transpondeur est sous l'entière responsabilité de l'équipage, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.

La caution sera remboursée intégralement lors de la restitution du transpondeur en bon état à la fin de la manifestation. La gestion des transpondeurs, sur le site, est placée sous la responsabilité du Club.

Toute anomalie pendant la course ainsi qu'aux essais chronométrer doit être signalé au chronométreur par l'équipage en question.

Article 15 – PRESCRIPTIONS GENERALES

Les clauses techniques non précisées dans le règlement particulier de cette épreuve sont **considérées comme interdite**. Les participants attestent par leurs engagements à l'épreuve, avoir pris connaissance des règlements de la fédération délégataire et affinitaire relatifs à la discipline.

Article 16 - RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Toutes les interventions (ravitaillement, changement de pilote) **s'effectueront devant le stand moteur arrêté.**

Les interventions mécaniques s'effectueront **à l'intérieur du stand.**

Article 17 - SECURITE

Poussettes, trottinettes, vélos, chiens sont strictement interdits dans les stands. Un extincteur de 2 kg sera présenté lors du contrôle technique et devra rester accessible dans le stand tout au long de l'épreuve. Stockage de 20 litres maximum d'essence autorisé dans les stands, tous les autres jerricanes d'essence seront stockés dans l'endroit prévu à cet effet.

SCOOTER et MACHINE à BOITE

Les scooters devront **garder l'aspect et le profile d'origine**, et se présenter au contrôle technique, carter d'embrayage démonté et transpondeur monté. Toute pièces changées devront être remplacées par de l'origine ou sur une base d'origine adaptable.

- Retrait de la matière non autorisé.
- Cale sous le cylindre non autorisé.
- Joints d'embase libres.
- Echappement homologué **96 DB maxi** au choix.
- Transmission et courroie d'origine.
- Boitier de filtre à air d'origine (**cornet non autorisé**). Possibilité d'agrandir le trou d'entrée d'air à **un diamètre de 20mm maximum**.
- Bielle d'origine.
- Carburateur d'ORIGINE homologués**. « Diamètre **16** Maximum ».
- Embrayage et variateur séquentiel **INTERDIT**.
- Embrayage d'origine uniquement les ressorts peuvent être changés.
- Changement des galets autorisés.
- Refroidissement liquide : **Eau uniquement**.
- Réservoir de carburant d'origine : (pas de réservoir additionnel).
- Guidon libre avec ses protections.
- Changement de l'amortisseur arrière autorisé.
- Fourche d'origine.
- Pneus libres.
- Allumage d'origine**.
- **Les jantes peuvent être remplacées à conditions de respecter le diamètre de la roue**
d'origine.

-Coupe circuit au poignet OBLIGATOIRE.

- Avertisseur et feux stop neutralisés.
- Le carburant devra être uniquement du commerce (pompe routière) SP 95 ou SP 98.
- Le bloc moteur complet pourra être changé en avertissant la Direction de Course et une pénalité de 10 tours sera infligée à l'équipage.**
- Les tampons de protections ne devront pas dépasser la carrosserie du scoot. (cause sécurité pilotes adverses).
- Un contrôle pourra être effectué en faisant des pleins au hasard, l'équipage devra fournir un bidon d'huile et d'essence. (**Additifs de puissance interdit**)
- Aucun appareil électrique ne pourra être branché dans les stands **sous peine d'exclusion immédiate de l'équipage** et sans remboursement de l'engagement.
- Tout se qui n'est pas précisé dans ce règlement est **strictement interdit**.

**TOUT SCOOT NE RESPECTANT PAS CE REGLEMENT SERA CLASSE
AUTOMATIQUEMENT DANS LA CATEGORIE OPEN .**

SCOOTER et MACHINE à BOITE

Toutes pièces changées devront être remplacées par de l'origine ou sur une base d'origine adaptable.

Kit toute marque mais uniquement **50 cm3 maximum** (aucun réalésage possible)

-Retrait de la matière autorisé (sauf réalésage)

-Cale sous le cylindre autorisé.

-Joints d'embase libre.

-Encoche dans la tête de bielle autorisée.

-Bielle longue autorisée

-Le système de graissage pourra être enlevé.

-Roulements libres.

-Carburateur diamètre **24mm maxi.**

-Allumage libres.

-Boitier de filtre à air libre.

-Embrayage et variateur séquentiel **INTERDIT.**

-Transmission et courroie libres.

-Echappement **96 DB maximum.**

-Refroidissement liquide : Eau uniquement.

-Réservoir de carburant libre.

-Guidon libre avec ses protections.

-Pneus libres;

-Coupe circuit au poignet OBLIGATOIRE.

-Avertisseur et feux stop neutralisés.

-Le carburant devra être **uniquement du commerce** (pompe routière) **SP 95 ou SP 98.** (Additifs de puissance interdit).

-Le bloc moteur pourra être changé en avertissant la Direction de Course et une pénalité de 10 tours sera infligée à l'équipage.

-Les tampons de protections ne devront pas dépasser la carrosserie du scoot (cause sécurité pilotes adverse).

-Un contrôle pourra être effectué en faisant des pleins au hasard, l'équipage devra fournir un bidon d'huile et essence. (Additifs de puissance interdit).

-Aucun appareil électrique ne pourra être branché dans les stands sous peine d'exclusion immédiate de l'équipage et sans remboursement de l'engagement.

-Tout se qui n'est pas précisé dans ce règlement est strictement interdit.

SCOOTER et MACHINE à BOITE

La catégorie des scooters 125 cm³ 4 temps est classée automatiquement en OPEN.

Toutes pièces changées devront être remplacées par de l'origine ou sur une base d'origine adaptable.

- Kit moteur interdit.
- Allumage d'origine.
- Echappement homologué **96 DB maximum** de moins de 2 ans.
- Roulements libres.
- Retrait de la matière **interdit**.
- Cale sous le cylindre interdit.
- Boitier de filtre d'origine.
- Embrayage et variateur séquentiel **INTERDIT**.
- Changement de l'amortisseur autorisé.
- Fourche d'origine.
- Jantes d'origines.
- Bielle d'origine.
- Carburateur d'origine ou injection.
- Transmission et courroie d'origine.
- Refroidissement liquide : Eau uniquement.
- Réservoir de carburant d'origine.
- Guidon libre avec ses protections.
- Pneus libres;
- **Coupe circuit au poignet OBLIGATOIRE.**
- Avertisseur et feux stop neutralisés.
- Le carburant devra être **uniquement du commerce** (pompe routière) **SP 95 ou SP 98.**
 - **Le bloc moteur pourra être changé en avertissant la Direction de Course et une pénalité de 10 tours sera infligée à l'équipage.**
 - Les tampons de protections ne devront pas dépasser la carrosserie du scoot (cause sécurité pilotes adverse).
 - Un contrôle pourra être effectué en faisant des pleins au hasard, l'équipage devra fournir un bidon d'huile et essence. (Additifs de puissance interdit).
 - **Aucun appareil électrique ne pourra être branché dans les stands sous peine d'exclusion immédiate de l'équipage et sans remboursement de l'engagement.**

Tout se qui n'est pas précisé dans ce règlement est strictement interdit.